



## Honoraires Gestion

Tarifs en vigueur au 01/01/2024

### Honoraires à la charge du propriétaire :

(Honoraires déduits dès le 1<sup>er</sup> mois de loyer, sur la base du total des encaissements mensuels des loyers charges comprises)

#### Honoraires de gestion courante

#### Honoraires assurance GLI garantie des loyers impayés (facultatif)

Clôture de compte

Honoraires de vacation (taux horaire pour suivis de travaux, gestion de sinistre, procédure collective, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions...RV divers hors gestion courante)

Frais d'établissement de devis (entreprises travaux, entretien...)

Honoraires pour établissement d'inventaire (si meublé)

>T4 : + 20 € par pièce supplémentaire

Honoraires de mise en demeure par LRAR (loyer impayé)

Honoraires pour constitution de dossier contentieux (commissaire de justice/huissier)

Congé bailleur

Aide à la déclaration des revenus fonciers (tarif par lot et par an)

Avenant au bail

Frais postaux

**TARIFS  
TTC\***

8 %

3,5 %

50 €

80 €

25 €

T1 et T2 : 60 €

T3 : 80 € / T4 : 120 €

50 €

150 €

100 €

48 €

120 €

au réel

### Honoraires à la charge du locataire :

Frais pour chèque ou prélèvement rejeté (loyer impayé)

15 €

Attestation CAF

12 €

Frais postaux

au réel

## Honoraires location

### Honoraires à la charge du propriétaire :

Honoraires d'entremise et de négociation (Forfait incluant l'estimation du loyer et la provision pour charges, le plan de commercialisation du bien, l'annonce, l'étude des dossiers des locataires...)

120 €

Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail

10 €/m<sup>2</sup> zone tendue

8 €/m<sup>2</sup> zone non tendue

Honoraires d'état des lieux (entrée et sortie)

3 €/m<sup>2</sup>

### Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail

10 €/m<sup>2</sup> zone tendue

8 €/m<sup>2</sup> zone non tendue

Honoraires d'état des lieux (entrée)

3 €/m<sup>2</sup>

\*Tarifs selon le taux de TVA en vigueur de 20% et sans dépasser les plafonds fixés par la réglementation

**POUR RAPPEL : NOS HONORAIRES SONT ENTIEREMENT DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS EN REGIME REEL**

**L'Atelier immobilier**

147 av. du Maréchal De Lattre De Tassigny

33470 Gujan-Mestras

05.57.16.78.47

contact@latelier-immo.fr



SARL au capital de 1500 € - RCS 844 042 713 Bordeaux  
CPI n° 3301 2019 000 039 121 délivrée par la CCI de Bordeaux  
« Transaction et Gestion immobilière » - TVA n° FR 90 844042713  
RCP et garantie financière GALIAN SMABTP – ORIAS n°24002930

*L'atelier immobilier*